

ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DU 13.06.2024

Président : Frédéric Mercier
Secrétaire : Aude Briand

1. Le président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue.

L'assemblée est informée qu'un point sera ajouté à l'ordre du jour pour compléter la commission de recours.

Une minute de silence est demandée en la mémoire d'Eric Pitton, ancien Municipal, ainsi que pour les proches qui nous ont quittés ces derniers mois.

Appel par le secrétaire : 29 membres sur 42 sont présents.

2. [Lecture du procès-verbal de la séance 7 décembre 2023](#)

Mis aux voix : Accepté à l'unanimité

3. [Démission\(s\) – Admission\(s\)](#)

M. Jérôme Maurer est membre démissionnaire suite à son départ de la commune.

4. [Préavis 01/2024, les comptes et la gestion pour l'année 2023](#)

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

Le total des amortissements et des attributions obligatoires se monte à Fr. 165'549.28

- Total des charges	Fr. 1'232'358.69
- Total des revenus	Fr. 1'238'646.49
Soit un bénéfice de	Fr. 6'287.80

Nils Tuchschrnid rapporteur de la commission de gestion présente un rapport favorable.

Mis aux voix :

Art. 1 Les comptes de l'exercice 2023 sont acceptés.

Charges : Fr. 1'232'358.69 Revenus : Fr. 1'238'649.49

Bénéfice : Fr. 6'287.80

Accepté à l'unanimité.

Art. 2. La gestion de l'exercice 2023 est acceptée.

Accepté à l'unanimité.

5. [Préavis 02/2024, une demande de crédit de CHF 25'000.—pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la station d'épuration](#)

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

L'idée de la pose de panneaux photovoltaïque sur la station d'épuration a été renforcée en constatant que la facture d'électricité CHF 6'868.-- pour l'année 2023, a considérablement augmenté par rapport aux précédentes années.

La station d'épuration est l'un des plus gros consommateurs électriques de la commune, au prix actuel de l'électricité, une économie annuel d'environ CHF 3'000.-- serait faite.

Nils Tuchschrnid rapporteur de la commission de gestion présente un rapport favorable.

Questions

Jürg Streit : est-il prévu l'installation d'une batterie pour récupérer le surplus de production d'énergie ? Réponse de la Municipalité : cela ne sert à rien vu que la consommation sera en continu et que la majorité de la consommation sera utilisée par la STEP pour de l'auto consommation.

Mis aux voix :

Article 1 D'autoriser la municipalité à procéder à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la station d'épuration pour un montant de CHF 25'000.-- (vingt-cinq mille).

Accepté à l'unanimité

Article 2 de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 25'000.-- (vingt-cinq mille).

Accepté à l'unanimité

6. [Préavis 03/2024, l'adoption de la révision du Plan d'affectation communal et son règlement](#)

Frédéric Mercier lit le préavis de la Municipalité qui se résume ainsi :

Le 14 juin 2022, le projet de PACom a été soumis au Conseil Général de Chavannes-le-Chêne pour son adoption conformément à l'art 42 LATC. Suite à cette séance, ledit Conseil a adopté le règlement communal sur le Plan d'affectation communale et la police des constructions, le Plan fixant la limite des constructions et la délimitation de l'air forestière. Néanmoins, la proposition de la Municipalité de lever l'opposition de Mme Mélanie Cavin Scheidegger et M. Joël Scheidegger a été refusée. Compte tenu de ce refus, la levée des deux oppositions restantes n'a pas été votée. L'adoption du Plan d'affectation communal n'a également pas été voté en fonction des éléments précités.

En raison de l'importance de se doter d'un nouveau PACom afin de se conformer au cadre légal et compte tenu de la validation de nombreux documents lors du premier vote, la Municipalité a décidé de soumettre une nouvelle fois le même projet au vote du Conseil Général. Un second refus a été émis par l'organe législatif communal. Compte tenu de deux refus précités, La Municipalité a choisi de modifier le projet en conséquence en reprenant notamment les oppositions et remarques qui lui ont été adressées.

La Municipalité tient à rappeler la nécessité pour la Commune de répondre aux objectifs fixés par le Canton et la faible marge de manœuvre dont dispose la Municipalité. En effet, malgré les efforts fournis en termes de réduction des droits à bâtir, la Commune reste surdimensionnée en zone d'habitation et mixte.

En l'absence d'un nouveau PACom, la Direction du territoire et du logement serait en mesure de bloquer la délivrance de permis de construire. Le cas échéant, une substitution du Canton pourrait être entreprise dans la réalisation du PACom et une planification plus restrictive serait susceptible d'être réalisée.

Philippe Delisle rapporteur de la commission ad'hoc présente un rapport favorable.

Mis aux voix :

Article. 1 D'adopter le Plan d'affectation communal.

Accepté à l'unanimité

Article 2 D'adopter le règlement communal sur le Plan d'affectation communal et la police des constructions.

Accepté à l'unanimité

Article 3 D'adopter le Plan fixant la limite des constructions.

Accepté à l'unanimité

Article 4 D'adopter la délimitation de l'aire forestière.

Accepté à l'unanimité

Article 5 De réserver l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport.

Accepté à la majorité avec une abstention

7. **Election du bureau du Conseil Général**

À la suite de son élection, le bureau du Conseil Général 2024/2025 est composée comme suit :

- Le président : Frédéric Mercier est élu à l'unanimité
- Le vice-président : Cédric Bolay est élu à l'unanimité
- Les scrutateurs : Steve Gottraux – Gabrielle Jeanneret sont élus à l'unanimité
- Les scrutateurs suppléants : Olivier Tellenbach – Yann Delise sont élus à l'unanimité.

8. **Election de la commission de gestion**

À la suite de son élection, la commission de gestion 2024/2025 est composée comme suit :

- Membres : Rachel Perret - Nils Tuchsmid - Philippe Delisle sont élus à l'unanimité.
- Les suppléantes : Alejandro Lopez – Lionel Chevalley sont élus à l'unanimité.

9. **Election de la commission de recours**

À la suite de son déménagement il est procédé au remplacement de M. Christian Breux comme suit :

Suppléant : Jean-Michel Plomb

10. **Communications de la Municipalité**

François Marmier, Syndic, remercie la Municipalité et la commission pour le travail engagé sur le PACom.

L'assemblée est aussi remerciée pour la confiance.

Les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée:

- Au Collège : une chambre dans les combles est en cours de rénovation.
- Des recherches ont été entreprises pour une éventuelle réfection du Four à Pain.
- La réfection de la route de la main du Chêne sera planifiée en 2025 avec des subventions cantonales.
- La règlementation des chemins pour le transit est actuellement à l'étude par la Municipalité.
- Gérard Barbey tenancier du restaurant de l'Hôtel de Ville a informé la Municipalité qu'il arrêtera son exploitation au 31.12.2025.
- La Municipalité a étudié la proposition de Cédric Bolay (création d'une synergie au niveau des associations), c'est assez compliqué de tout regrouper, car il y a des synergies avec d'autres communes.

11. **Intervention individuelles**

Philippe Delisle : pourrait-on avoir un point de situation sur l'AIMGF H2O ?
Réponse de la Municipalité : actuellement il y a une vingtaine d'oppositions. L'Etat va surement les lever vu qu'il n'y a pas de réserve d'incendie.

Jean-Michel Michoud : quant est-il de l'antenne 5G? *Réponse de la Municipalité : la commune a délivré le permis de construire, car il avait des coûts engagés pour s'opposer au niveau du paysage.*

Jean-Michel Plomb : remercie la Municipalité pour son implication et son travail avec le PACom.

L'assemblée est remerciée et la séance est levée à 21h03.

Le Président :
Frédéric Mercier

La Secrétaire :
Aude Briand